**TRAVAUX DIRIGES DROIT DES TICS**

|  |
| --- |
| **NOTE TD : 18,50** |

**EXERCICE 1 :**

**Enoncé :**

Dans le cadre du traitement des données personnelles de ses clients, une entreprise sénégalaise requiert votre expertise en tant que stagiaire pour l’accompagner à la mise en conformité à la loi n°2008-12 du 25 janvier 2008.

**Note : 04/05**

**Réponse :**

La loi ne donne pas une définition claire du principe de données personnelles. Cependant, l’une des définitions qui peut être retenue est :

**Donnée personnelle** : Toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable par référence à un numéro d’identification ou à un ou plusieurs éléments propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, culturelle, sociale ou économique.

La loi N° 2008-12 du 25 janvier 2008 stipule que toute personne physique ou morale qui met en place un système de traitement des données personnelles est appelée **responsable de traitement.**

Le responsable de traitement a les obligations suivantes:

* **Déclarer les informations qui seront collectées** (**Principe de proportionnalité**) : *« les données doivent être adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées ultérieurement » (****article 35 alinéa 2****).*
* **Recueillir le consentement des personnes concernées** (**Principe de consentement**) : *le traitement des données à caractères personnelles est considéré comme légitime si la personne concernée donne son consentement (****article 33 de la loi 2008-12****).*
* **Donner les raisons de la collecte et du traitement des données personnelles** (**Principe de finalité**) : « *les données doivent être collectées pour des finalités explicites et ne peuvent pas être traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités » (****article 35 de la loi 2008-12****).*
* **Décrire la manière dont les données seront collectées** (**Principe de loyauté et de la transparence**) : « *la collecte, l’enregistrement, le traitement, le stockage et la transmission des données personnelles doivent se faire de manière licite, loyale et non frauduleuse » (****article 34 de la loi 2008-12 du 25 Janvier 2008****).*
* **Décrire la manière dont les données sensibles seront traitées** (**Principe applicable aux traitements des données sensibles**) : « *il est interdit de procéder à la collecte, et à tout traitement qui révèle l’origine raciale, ethnique ou régional, l’affiliation, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l’appartenance syndicale, les données génétiques, ou plus généralement celles relatives à l’état de santé de la personne concernée » (article 40* ***la loi 2008-12 du 25 Janvier 2008*** *).*

Il y’a d’autres obligations qui sont imposées au responsable de traitement :

* Obligation de sécurité et de confidentialité
* Obligation de limitation de la durée de conservation des données
* Obligation de pérennité
* Obligation d’accomplir les formalités préalables
* Obligation de s’attacher d’un sous-traitant conforme
* Obligation de notification des violations des données.

**Définition :** On appelle personne concernée toute personne physique qui fait l’objet d’un traitement des données à caractères personnelle.

La personne concernée a les droits suivants sur ses données :

* **Droit d’accès** : le responsable de traitement a l’obligation d’indiquer aux personnes concernées, le service auprès duquel ils pourront exercer leur droit d’accès.
* **Droit à l’information préalable** : le responsable de traitement doit porter à la connaissance de la personne concernée les informations suivantes :
* l’identité du responsable de traitement ou son représentant
* la ou les finalités déterminées du traitement auxquelles les données sont destinées
* les catégories de données collectées
* le ou les destinataires ou les catégories de destinataires auxquels les données sont susceptibles d’être communiquées
* la durée de conservation des données ;
* le cas échéant des transferts de données à caractère personnel envisagés à destination de l’étranger.
* **Droit d’opposition :** *le droit de s’opposer pour des motifs légitimes à ce que les données à caractère personnel le concernant fassent l’objet d’un traitement (art 68 LDCP).*
* **Droit de rectification et de suppression :** *Toute personne physique justifiant de son identité peut exiger les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées, ou supprimées les données à caractère personnel la concernant, qui sont inexactes, incomplètes équivoques, périmées ou dont la collecte, l’utilisation, la communication ou la conservation est interdite (*article 69 LDCP*).*

**Le responsable de traitement doit élaborer un document détaillé, tenant compte de ces différents principes, qui doit être soumis à l’appréciation de l’Autorité de protection des Données Personnelles (ADP).**

**EXERCICE 2 :**

**Enoncé :**

La plateforme d’achat et de vente en ligne Amazon souhaite s’installer au Sénégal. Pour ce faire, l’entreprise compte effectuer une étude sur le cadre juridique et une étude de marché sur le commerce électronique au Sénégal.

Pour mener ces deux études, Amazon a choisi un cabinet d’étude spécialisé. Ce dernier vous emploie en qualité de stagiaire au sein de sa direction études et stratégies numériques.

Dans le cadre votre stage, il vous est demandé de faire un document succinct sur l’encadrement juridique du commerce électronique au Sénégal, notamment :

* les textes juridiques qui s’appliquent au commerce électronique
* les mentions obligatoires qui doivent figurer au minimum sur un site internet de commerce électronique ;
* les règles qui encadrent la publicité électronique et la prospection directe
* les règles de fixation des prix des biens et services vendus.

**Note : 4,5/05**

**Réponse :**

Conformément aux dispositions de **l’article 8 de la loi 2008-08 du 25 janvier 2008 portant sur les transactions électroniques**, le commerce électronique est l’activité économique par laquelle une personne propose ou assure, à distance et par voie électronique la fourniture biens et la prestation de service, y compris les services d’information en ligne.

1. **Textes juridiques :**

Ces textes juridiques sont à la fois supranationaux et nationaux.

Aux normes juridiques supranationales nous avons :

* La **Convention de l’Union Africaine sur le cyber sécurité et la protection des données à caractère personnel** du 27 juin 2014.
* Le **Règlement n°15/2002/CM/UEMOA relatif au système de paiement dans les Etats membres de l’UEMOA.**
* L**’Acte additionnel A/SA.SA.2/01/10 du 16 février 2010 portant transactions électroniques.**

Aux normes juridiques nationales il s’agit respectivement des normes législatives et réglementaires applicables aux transactions numériques entre autres :

* **Loi n°2008-08 du 25 janvier 2008 sur les transactions électronique**
* Le **décret n° 2008-718 du 30 juin 2008 relatif au commerce électronique pris pour l’application de la loi n° 2008 -08 du 25 janvier 2008 sur les transactions électroniques**
* Le **décret n° 2008-719 du 30 juin 2008 relatif aux communications électroniques pris pour l’application de la loi n° 2008-08 du 25 janvier 2008 sur les transactions électroniques.**

**1,5/1,5**

1. **Mentions obligatoires :**

Les mentions obligatoires qui doivent figurer sur un site internet de commerce électronique :

* Nom de l’entreprise
* Raisons sociales
* Adresse de l’établissement
* Adresse de courrier électronique
* Numéro de téléphone
* Numéro d’identification au registre du commerce
* Capital social
* Adresse de son siège social.
* Conditions générales de ventes
* Prix des biens ou du service
* Modalités de paiement
* Service après-vente
* Droit de rétraction
* Durée de l’offre

**1/1,5**

1. **Les règles qui encadrent la publicité électronique et la prospection directe**

Ces règles sont les suivantes :

* L’entreprise doit avoir le consentement des utilisateurs avant de faire de la prospection directe
* En cas de message publicitaire régulier, l’entreprise a l’obligation de fournir aux utilisateurs la possibilité d’exercer efficacement leur droit d’opposition.

**01/01**

1. **Les règles de fixation des prix des biens et services vendus**

La loi n’a pas définit de règles de fixations de prix dans le commerce électronique, la seule exigence est que le prix qui est affiché sur le site pour un produit soit le même qui est facturé au client.

**01/01**

**EXERCICE 3 :**

**Enoncé :**

La banque CashMoney dispose d’un système informatique bancaire qui gère toutes les transactions des clients. Toutes les opérations bancaires sont effectuées à travers le SI, notamment la gestion des comptes des clients, les transactions de dépôt, de virement d’argent, etc.

La banque Cash Money dispose d’une bonne politique de sécurité de son système informatique, afin de prévoir les risques liés à la cybercriminalité.

Toutefois, les équipes techniques de la banque ont besoin d’être sensibilisées sur la législation relative à la cybercriminalité, notamment sur les différentes infractions prévues par le code pénal.

Vous êtes stagiaire à la banque CashMoney et il vous est demandé de faire un document succinct dans lequel vous :

* donnez la définition d’un système informatique ;
* lister les infractions liées aux TIC que vous connaissez.

**Réponse :**

**Note : 05/05**

1. **Définition**:

**Système informatique** : « *tout dispositif isolé ou non, tout ensemble de dispositifs interconnectés assurant en tout ou partie, un traitement automatisé de données en exécution d’un programme* » (l’article 431-7 du Code pénal issu de la loi sur la cybercriminalité).

**1,5/1,5**

1. **Les infractions liées aux TICS**

* Les atteintes à la confidentialité des systèmes informatiques
* Le maintien frauduleux dans un système
* Les atteintes à l’intégrité des systèmes informatiques
* Les atteintes à la confidentialité des données informatiques
* Le vol d’information
* L’escroquerie d’information
* L’obtention de fonds illégaux
* La pornographie infantile ou des contenus de nature raciste et xénophobe
* Les infractions de presse sur les TIC

**3,5/3,5**

**EXERCICE 4 :**

**Enoncé :**

* Merci de citer 5 dérogations à la liberté d’expression sur Internet et d’argumenter vos propos ?
* Quelles sont les risques d’un contrat d’infogérance pour les personnes concernées ?

**Réponse :**

**Note : 05/05**

1. **Liste de 5 dérogations à la liberté d’expression sur Internet**

La liberté d’expression est un droit fondamental, mais certains actes et comportements sur internet déroge à cette liberté et porte atteinte à la liberté d’autrui et sont donc prohibés, c’est le cas des :

* **Propos racistes et xénophobes** : L’insulte commise par le biais d’un système informatique envers une personne en raison de son appartenance à un groupe qui se caractérise par la race, la couleur, l’ascendance, l’origine nationale ou ethnique ou la religion ou envers un groupe de personnes qui se distingue par une de ces caractéristiques.
* **Diffamation**: toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé.
* **Diffusion de fausses nouvelles**: La publication, la diffusion, la divulgation ou la reproduction, par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers.
* **Incitation à la violence** : tenir des propos poussant les citoyens à avoir des comportements violents.
* **Diffusion d’informations à caractères privés**: publier des données à caractères personnels d’un tiers sans son consentement.

**03/03**

1. **Les risques d’un contrat d’infogérance pour les personnes concernées**

* **Problèmes de confidentialité des données personnelles**
* **Utilisation non autorisée des données personnelles**
* **Diffusion de données personnelles**
* **Vente des données personnelles**
* **Risque d’usurpation d’identité**
* **Etc…**

**02/02**